

1. CALENDRIER

Ouverture de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS [e-space](#) pour soumission électronique :
JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021.

INSTRUMENTS			APPEL BOURSES ET MANDATS 2022		
			DATES ET HEURES ¹ LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE SUR E-SPACE		
			CANDIDAT	PROMOTEUR	RECTEUR
CHERCHEUR POSTDOC	Chargé de recherches	CR	Jeudi 20 janvier à 14h*	Jeudi 27 janvier à 14h	Jeudi 3 février à 14h
	Spécialiste postdoctorant	SPD			
	Spécialiste postdoctorant renouvellement	SPD-REN			
	Chercheur clinicien	CCL			
	Chercheur qualifié	CQ			
	Maître de recherches	MR			
	Directeur de recherches	DR			
	Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse	MISU			
	Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse prolongation	MISU-PROL			
	CHERCHEUR DOCTORANT	Aspirant			
Aspirant renouvellement		ASP-REN			
Bourse spéciale de doctorat ²		BSD			
Candidat spécialiste doctorant		CSD			
Candidat spécialiste doctorant renouvellement		CSD-REN			
Spécialiste doctorant		SD			
Spécialiste doctorant renouvellement		SD-REN			
Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant		VETE-CCD			
Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant renouvellement		VETE-CCD-REN			

*Attention : il s'agit d'une **date et d'une heure limites fixes**. Le proposant ne pourra plus modifier, sauvegarder ou soumettre sa candidature une fois ce délai passé. Dès lors, il est tenu de s'assurer de la soumettre en avance.

Pour les chercheurs pouvant bénéficier d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat (ASP-REN, CSD-REN, SD-REN, VETE-CCD-REN, SPD-REN, CCL, MISU-PROL), le F.R.S.-FNRS leur donnera accès au formulaire électronique sur l'application [e-space](#).

Les décisions d'attribution seront prises par le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS de juin 2022 ; les bourses et mandats débiteront le 1^{er} octobre 2022.

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

² Instrument BSD : voir chapitre 4, section 4.3 de ce mini-guide.

2. ANNEXES

2.1 Pour chaque instrument (excepté MR, DR et MISU-PROL), des annexes sont à joindre à la candidature. Le détail est accessible en cliquant sur l'instrument concerné :

CHERCHEUR POSTDOC	CR	SPD	SPD-REN	CCL	CQ	MISU			
CHERCHEUR DOCTORANT	ASP	ASP-REN	BSD	CSD	CSD-REN	SD	SD-REN	VETE-CCD	VETE-CCD-REN

2.2 Dates limites de réception

	DATES LIMITES 2022	TYPE DE DOCUMENT	INSTRUMENTS
CHERCHEUR POSTDOC	Jeudi 27 janvier à 14h	Lettre d'avis du promoteur	CR, SPD, CQ
	Jeudi 3 février	Annexes (voir point 2.1) ³	CR, SPD, SPD-REN, CCL, CQ, MISU
		Lettre d'appui du recteur de l'université d'accueil	MISU
	Vendredi 18 mars	Lettres d'avis des personnes de référence	CQ, MR, DR, MISU
	Dimanche 1 ^{er} mai ⁴	Uniquement pour le candidat non docteur à thèse au 3 février 2022 (date limite de validation recteurs) : attestation ou copie du diplôme de doctorat et procès-verbal de soutenance de thèse ³	CR, SPD
		« Seal of Excellence Certificate » obtenu après la date limite de validation candidat ³	CR, SPD, CQ, MISU
Publications acceptées après la date limite de validation candidat ³		Tous	
CHERCHEUR DOCTORANT	Jeudi 24 février à 14h	Lettre d'avis du promoteur	ASP, CSD, SD, VETE-CCD
	Jeudi 3 mars	Annexes (voir point 2.1) ³	Tous excepté ASP-REN
	Dimanche 1 ^{er} mai ⁴	Classement ³ complété par la faculté / les facultés ayant délivré les diplômes de bachelier et de master ou équivalent	ASP, CSD, SD, VETE-CCD
		Publications acceptées après la date limite de validation candidat ³	ASP, CSD, SD, VETE-CCD
	Mardi 31 mai	Avis complété par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse)	ASP-REN, BSD, CSD-REN, SD-REN, VETE-CCD-REN

³ À charger ou à indiquer, le cas échéant, par le candidat sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>, après la date limite de validation prévue pour le candidat.

⁴ Les compléments aux dossiers de candidature sont destinés aux membres des Commissions scientifiques.

3. MODIFICATIONS PAR RAPPORT À L'APPEL 2021

3.1 Mandats mi-temps de cliniciens-chercheurs (CSD, SD, SPD/CCL)

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a décidé d'élargir le doctorat à tous les domaines du secteur de la santé tout en gardant l'obligation d'être médecin spécialiste ou en cours de spécialisation :

- Sciences médicales,
- Sciences biomédicales et pharmaceutiques,
- Sciences dentaires,
- Sciences de la santé publique,
- Sciences de la motricité,
- Sciences vétérinaires.

3.2 MISU

Décisions du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 7 décembre 2021 :

- Critères d'éligibilité du candidat promoteur

Le candidat promoteur d'un MISU, à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs) :

- doit exercer une activité de recherche scientifique à temps plein rémunérée, à l'étranger, depuis au moins cinq ans ;
- peut avoir effectué un maximum de 12 mois cumulés de séjours de recherche en Belgique sur les cinq dernières années.

- Personnel postdoctoral

Le personnel de la catégorie Scientifique postdoctoral, quel que soit son statut (situation de mobilité, boursier, salarié...), est engagé par l'institution universitaire d'accueil.

4. REMARQUES PARTICULIÈRES

4.1 Mandats de chercheur doctorant

Le résultat obtenu au mémoire, si celui-ci est disponible au plus tard à la date limite de validation prévue pour le candidat, fait partie des informations communiquées à la Commission scientifique.

4.2 Renouvellement des mandats de chercheur doctorant

Les demandes de renouvellement des mandats aspirant (ASP-REN), candidat spécialiste doctorant (CSD-REN), spécialiste doctorant (SD-REN) et vétérinaire clinicien-chercheur doctorant (VETE-CCD-REN) sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

4.3 Bourse spéciale de doctorat (BSD)

Pour introduire une BSD, instrument destiné à des enseignants de l'enseignement secondaire, une demande d'accès devra être sollicitée au F.R.S.-FNRS par e-mail à bourses-mandats@frs-fnrs.be en précisant en objet « Appel BSD 2022 » et en joignant :

- un curriculum vitae (incluant date de naissance, diplômes obtenus, parcours professionnel, informations concernant la thèse de doctorat : date de début, université CFB et promoteur),
- une copie de la lettre de nomination dans l'enseignement secondaire.

Les demandes BSD sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

4.4 Mandats mi-temps de cliniciens (CSD, SD, SPD, CCL) et de vétérinaire (VETE-CCD)

L'intervention du F.R.S.-FNRS est limitée à un plafond annuel. Les plafonds fixés en 2023 sont :

➤ Médecin du cadre temporaire/Vétérinaire	54.000,- €
➤ Médecin du cadre définitif	71.300,- €

4.5 Renouvellement des mandats mi-temps de spécialiste postdoctoral (SPD-REN)

Le **premier renouvellement** doit être sollicité lors de la deuxième année du mandat et s'effectue sur simple demande du candidat validée par le promoteur et l'institution d'accueil sur l'application [e-space](#). **À partir du deuxième renouvellement**, la candidature fait l'objet d'une évaluation par la Commission scientifique compétente.

4.6 Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse (MISU, MISU-PROL)

Pour tout personnel, le promoteur prend contact avec le service compétent de son institution universitaire d'accueil pour déterminer son statut et établir une estimation du coût en fonction de son ancienneté scientifique. Ces montants ne pourront être modifiés après le dépôt de la demande.

Les catégories Scientifique non-doctorant et Technicien sont soumises à un plafond annuel, calculé au prorata des prestations. Les plafonds fixés en 2023 sont les suivants :

➤ Scientifique non-doctorant	37.000,- € (mi-temps) ; 73.100,- € (temps plein)
➤ Technicien	31.600,- € (mi-temps) ; 62.000,- € (temps plein)

4.7 Éthique

Depuis 2018, en vue d'alléger le travail des comités d'éthique et d'assouplir les démarches administratives pour les candidats, les chercheurs concernés par les questions éthiques devront remettre au F.R.S.-FNRS leur questionnaire accompagné de l'avis du comité d'éthique uniquement en cas d'octroi. L'octroi effectif sera dès lors conditionné par un avis favorable de celui-ci.

5. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition. Le choix de l'anglais peut permettre, dans certaines disciplines, d'élargir la base d'experts susceptibles de participer aux évaluations. Le [guide du proposant](#) donne des informations détaillées sur le contenu d'une proposition.

Il est recommandé aux candidats souhaitant que leur dossier soit évalué par les [Commissions scientifiques](#) des domaines SEN (Sciences exactes et naturelles) et SVS (Sciences de la vie et de la Santé), ainsi que par la Commission scientifique SHS-2 d'introduire leur candidature en anglais. Dans le cas où le dossier est rédigé en français, le F.R.S.-FNRS pourra demander une traduction en anglais au candidat pour les besoins de l'[évaluation ex-ante](#).

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque section** (partie scientifique correspondant à l'instrument sollicité, nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire...) et rappelle que les Commissions scientifiques sont souveraines quant à l'appréciation du dossier.

ATTENTION : aucune modification ou correction à la proposition n'est acceptée après la date et l'heure limites de validation prévues pour le candidat.

Le dossier de candidature comporte les principales rubriques décrites ci-après :

RUBRIQUES	CONTENU
LE CHERCHEUR	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)
	Parcours académique
	Prix et distinctions honorifiques (max. 5) ➤ <i>Tel que précisé à la section 2.2, les candidats CR, SPD, CQ et MISU peuvent signaler jusqu'au 1^{er} mai un « Seal of Excellence Certificate » obtenu après la date limite de validation prévue pour le candidat.</i>
	Liste des publications (publiées ou acceptées) du candidat, structurée selon le fichier modèle . ➤ <i>Les candidats, titulaires du grade académique de docteur et travaillant <u>depuis au moins 2 ans</u> dans des institutions de la Communauté française de Belgique (CFB) qui ont mis sur pied un système de <u>dépôt institutionnel (DI)</u>, doivent obligatoirement soumettre leur liste de publications sous format PDF directement générée à partir de ce dépôt institutionnel, en choisissant le format F.R.S.-FNRS adéquat.</i> ➤ <i>Tel que précisé à la section 2.2, les candidats peuvent ajouter jusqu'au 1^{er} mai les publications acceptées après la date limite de validation prévue pour le candidat.</i>
Données bibliométriques (excepté pour les candidats à un mandat doctoral : ASP, BSD, CSD, SD, VETE-CCD) : nombre total de publications, nombre total de citations, Index-H, nombre moyen de citations et indication de la source choisie pour ces indicateurs bibliométriques.	

RUBRIQUES	CONTENU
	<p>Expérience professionnelle : parcours professionnel, séjours professionnels à l'étranger de plus de 30 jours, postes académiques, collaborations avec d'autres institutions (les 3 plus importantes), principaux financements obtenus.</p> <p>➤ Aux candidats à un mandat postdoctoral CR qui prévoient un ou plusieurs séjours de recherche, il sera demandé de joindre une lettre d'acceptation ou un échange de courriers électroniques attestant des démarches déjà entamées.</p> <p>Liste des mémoires et thèses dirigés (uniquement pour les candidats à une promotion MR ou DR).</p>
SON PROJET DE RECHERCHE	<p>Titre en français et en anglais (max. 200 caractères chacun, espaces inclus) et, Résumé en français et en anglais (max. 2000 caractères chacun, espaces inclus).</p> <p>➤ Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site du F.R.S.-FNRS.</p> <p>Choix de la Commission scientifique et sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative (au moins 2 champs descripteurs doivent appartenir à la Commission scientifique choisie), complétés par des mots-clés libres éventuels.</p> <p>➤ Si un candidat sélectionne moins de deux champs descripteurs appartenant à la Commission scientifique choisie, il devra justifier dans le formulaire le choix de la Commission scientifique.</p> <p>➤ Le candidat qui choisit la Commission scientifique FORESIGHT, dont le champ d'évaluation porte sur les projets de recherche ayant trait au développement durable par l'intermédiaire de l'interdisciplinarité, devra justifier le caractère « développement durable » de son projet de recherche, en ce inclus les aspects interdisciplinaires (max. 2000 caractères, espaces inclus).</p> <p>À compléter obligatoirement via le fichier modèle disponible en anglais ou en français :</p> <p>➤ Résumé (2 pages max.) des réalisations précédentes en recherche (non obligatoire pour les candidats à un mandat doctoral : ASP, CSD, SD et VETE-CCD).</p> <p>➤ Pour tous les candidats (excepté MR et DR), description du projet construit en 4 parties (4 pages max.) assorti d'une bibliographie de référence (1 page max. qui s'additionne donc aux 4 pages dédiées au projet) :</p> <ol style="list-style-type: none"> I. Objectifs de la recherche II. État de l'art III. Projet de recherche IV. Plan de travail <p>Des graphiques et tableaux peuvent être ajoutés (2 pages max.) en sus des 4 pages.</p> <p>➤ Pour les candidats à une promotion MR ou DR, description de l'orientation générale prévue pour leurs recherches dans les 5 à 10 prochaines années (2 pages max.).</p>
SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	<p>Éléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet de recherche.</p> <p>➤ Les éléments peuvent être variables selon la nature du projet, la discipline scientifique et le type de mandat.</p>
SES PERSONNES DE RÉFÉRENCE	<p>Coordonnées (nom, prénom, e-mail) de 3 personnes de référence (uniquement pour les candidats CQ, MR, DR, MISU).</p> <p>➤ Le candidat doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis sur sa candidature.</p> <p>Après réception de la candidature, le F.R.S.-FNRS contactera les personnes de référence indiquées dans le formulaire et leur adressera un rappel en temps utile. Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée au candidat.</p>

6. PROCÉDURE DE SÉLECTION (ÉVALUATION EX-ANTE)

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a adopté le principe d'une **procédure en deux étapes** :

➤ **Étape 1 : évaluations individuelles (mars à mi-avril)**

Chaque proposition⁵ est évaluée par plusieurs experts individuels, travaillant à distance, selon une grille d'évaluation connue des candidats (cf. "critères d'évaluation").

➤ **Étape 2 : consolidation en Commissions scientifiques (mai)**

Quatorze Commissions scientifiques, incluant des membres hors Communauté française de Belgique (CFB) dont le Président, se réunissent au F.R.S.-FNRS pour établir un classement final consolidé. Chaque proposition est attribuée à un rapporteur⁶ qui préparera un projet de rapport d'évaluation à partir des évaluations individuelles de la première étape. Ce projet de rapport sera discuté, amendé et validé par la Commission scientifique puis transmis au candidat après décision du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS.

Treize de ces quatorze Commissions scientifiques thématiques sont construites à partir des domaines de l'[ERC](#) (European Research Council) : 4 en Sciences exactes et naturelles (SEN-1 à SEN-4), 4 en Sciences de la vie et de la santé (SVS-1 à SVS-4) et 5 en Sciences humaines et sociales (SHS-1 à SHS-5). La 14^{ème} est une Commission stratégique transdisciplinaire (FORESIGHT : Développement durable).

Les thématiques couvertes par ces Commissions scientifiques sont identifiées par une liste de [champs descripteurs](#) ; cette liste reprend les champs descripteurs ERC complétés par des mots-clés F.R.S.-FNRS reflétant les spécificités de la recherche en CFB.

Le candidat choisit d'abord la Commission scientifique devant laquelle il souhaite que son dossier soit évalué. Il sélectionne ensuite de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative (au moins 2 champs descripteurs doivent appartenir à la Commission scientifique choisie) et complète éventuellement ce choix par des mots-clés libres. La synthèse de ces informations et le résumé du projet orientent le F.R.S.-FNRS dans sa sélection des experts de l'étape 1.

Le candidat signale éventuellement, en le justifiant, jusqu'à 3 experts qu'il ne souhaite pas comme évaluateurs.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉVALUATION

Les conditions relatives aux candidatures, les objectifs des différentes rubriques et les critères appliqués sont détaillés dans le [guide du proposant](#).

Le candidat peut consulter le [guide de l'évaluation](#) destiné aux experts pour mieux comprendre comment son dossier est évalué.

MANDATS	CRITERES	POIDS
ASPIRANT (DOCTORAT)	Qualité du candidat : ➤ CV académique ➤ avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...)	60%
	Qualité du projet : ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel	25%
	Environnement de recherche	15%
CHARGÉ DE RECHERCHES (POST-DOCTORAT)	Qualité du candidat : ➤ nombre et qualité des publications (revues, citations...) ➤ avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...) ➤ obtention de prix	40%

⁵ Excepté pour les dossiers de niveau doctoral (ASP, CSD, SD, VETE-CCD) et pour les dossiers SPD-REN et CCL.

⁶ Les dossiers de niveau doctoral seront attribués à deux rapporteurs.

MANDATS	CRITERES	POIDS
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	40%
	Environnement de recherche	20%
CHERCHEUR QUALIFIÉ	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre et qualité des publications (revues, citations...) ➤ avis des personnes de référence de réputation internationale (créativité, rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance...) ➤ obtention de financements de projets et bourses ➤ obtention de prix 	40%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	25%
	Environnement de recherche	10%
	Potentiel / reconnaissance internationale : <ul style="list-style-type: none"> ➤ séjours de longue durée à l'étranger⁷ ➤ invitations à des exposés internationaux ➤ collaborations actives, participations à des réseaux 	25%

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/REGLEMENTS-GUIDES](https://www.frs-fnrs.be/fr/reglements-guides) ET SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/CHARTE-VIE-PRIVEE](https://www.frs-fnrs.be/fr/charte-vie-privée)

⁷ L'existence d'un séjour de longue durée à l'étranger constituera un élément particulièrement valorisant du dossier.